

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Morissette Stéphane](#)

<https://www.cadre21.org/membres/e4602a6f6b949e4b8938e280>

Date d'obtention : 2021-10-08 15:13:51

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode semble diminuer grandement les délais d'intervention. Les rôles de sont bien définis.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais être en mesure de référer rapidement aux bonnes personnes. Ce qui évitera que je me sente responsable de l'ensemble du processus. Également, je ne dois pas intervenir sur des situations qui n'ont pas d'impact sur le milieu scolaire. Une référence au corps policier doit alors être faite.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important d'éviter les questions tendancieuses qui pourrait nuire au processus judiciaire. L'utilisation du questionnaire fourni me parais un outil indispensable.